

**Syndicat Mixte de la Remise en  
Navigabilité du Tarn  
Hôtel du Département  
1, Boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse**

N°2025 -5

**Objet : Compte Administratif 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 5 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'Hôtel du département salle A 420, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Victor Denouvion	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Sandrine Floureusses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Emile Etoile	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Sabine Geil-Gomez	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel Fabre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryse Vezat-Baronia
	Karine Barriere	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sandrine Floureusses
	Aude Lumeau-Preceptis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryse Vezat-Baronia
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Jean-Marc Dumoulin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ghislaine Charles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Didier Laffont	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Véronique Volto	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Julien Klotz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Roselyne Artigues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Gilbert Hébrard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Anaïs Saint-Aubain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Pascal Boureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Caroline Honvault	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Daniel Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Michel Santoul	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	TOTAL	8	7	5	3

**Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.**

## Rapport :

### La Présidente expose

Le CA est établi après clôture de l'exercice à la suite de la journée complémentaire (au 31/01/N+1). Il rapproche les prévisions du budget aux réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Pour l'exercice 2024, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 6,21% en fonctionnement et en investissement à 1,91 %. En recettes de fonctionnement, le Syndicat a pris la décision de ne pas émettre les titres pour l'appel à participation des collectivités membres du SMO. En effet, les projets prévus ont été reportés faute de lancement de marchés à temps. Le résultat excédentaire 2023 permettrait d'absorber le déficit 2024. Le taux d'exécution en recette est donc de 0%.

Cette année, le syndicat a perçu le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les dépenses réalisées en 2022 d'un montant de 26 895,74 €. Les recettes d'investissement affichent une exécution à 7,36 % (le taux d'exécution est de 91 % si le voté est analysé hors virement de la section de fonctionnement).

		Voté	Réalisé	Taux réalisation
Fonctionnement	Dépenses	413 144,02	25 666,86	6,21%
	Recettes	413 144,02	0,00	0,00%
Investissement	Dépenses	400 682,40	7 634,18	1,91%
	Recettes	400 682,40	29 476,64	7,36%

Ci-dessous le Compte Administratif 2024 en détail :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation	Chapitre	Recettes de fonctionnement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation
011	Charges à caractère général	32 725,00	15 670,78	47,89%	002	Résultat de fonctionnement reporté	332 397,11	0,00	0,00%
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn (électrique et mécanique)	12 645,00	12 863,98	101,73%	74	Dotations et participations	80 746,91	0,00	0,00%
	Enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments	19 600,00	0,00	0,00%		Participation du Département (80%)	48 597,53	0,00	0,00%
	Abonnement téléphonique	480,00	460,80	96,00%		Participation de Communauté de Communes Val'Aigo (20%)	12 149,38	0,00	0,00%
	Réparation suite crue	0,00	2 346,00	0,00%		Participation Département du Tarn-et-Garonne	20 000,00	0,00	0,00%
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	100,00%					
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00	5 000,00	100,00%					
65	Autres charges de gestion courante	4 595,00	2 415,18	52,56%					
	Cotisation ATD31	63,00	63,00	100,00%					
	Accès plateforme logiciel de gestion financière	2 000,00	1 980,18	99,01%					
	Création site Internet (passif)	2 160,00	0,00	0,00%					
	Certificat électronique i-parpaheur	372,00	372,00	100,00%					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700,00	2 580,90	95,59%					
	Dotations aux amortissements	2 700,00	2 580,90	95,59%					
023	Virement à la section d'investissement	368 124,02	0,00	0,00%					
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>413 144,02</b>	<b>25 666,86</b>	<b>6,21%</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>413 144,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

Chapitre	Dépenses d'investissement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation	Chapitre	Recettes d'investissement	Voté 2024	CA 2024	% de réalisation
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	201 682,40	1 796,30	0,89%	021	Virement de la section de fonctionnement	368 124,02	0,00	0,00%
	Etude sectorielle et bathymétrie (étude de faisabilité)	170 000,00	776,30	0,46%					
	Etude technique aménagement écluse	30 000,00	0,00	0,00%					
	Logiciel de télétransmission des actes	1 682,40	1 020,00	60,63%					
21	Immobilisations corporelles	49 000,00	5 837,88	11,91%	001	Résultat d'investissement reporté	258,38	0,00	0,00%
	Travaux signalétique	40 000,00	0,00	0,00%		Excédent d'investissement	258,38	0,00	0,00%
	Fabrication et pose portillon passerelle sur écluse	9 000,00	5 837,88	64,87%	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 700,00	2 580,90	95,59%
				0,00%		Dotations aux amortissements	2 700,00	2 580,90	95,59%
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00%	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	26 895,74	
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais)	150 000,00	0,00	0,00%		F.C.T.V.A	0,00	26 895,74	
					13	Subventions d'investissement	29 600,00	0,00	0,00%
						FNADT - Etat (pour le financement de l'étude sectorielle - arrêté du 05/09/2023)	29 600,00	0,00	0,00%
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>400 682,40</b>	<b>7 634,18</b>	<b>1,91%</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>400 682,40</b>	<b>29 476,64</b>	<b>7,36%</b>

Soit pour l'année 2024, un déficit de fonctionnement de 25 666,86 € et un excédent d'investissement de 21 842,46 €.

Ces résultats sont conformes à la comptabilité du comptable public sur le même exercice.

Avec les reports des exercices antérieurs et le solde des Restes A Réaliser, les résultats cumulés sont de 306 730,25 € en fonctionnement et 22 100,84 € en investissement.

Après avoir entendu le rapport de Madame/ Monsieur le président de séance,

**Le Comité Syndical,**

Après en avoir délibéré,

Madame la Présidente ayant quitté la séance et n'ayant pas pris part au vote,

**Décide**

- De voter le Compte Administratif du budget principal du Syndicat mixte pour la Remise en navigabilité du Tarn pour l'année 2024 qui est annexé à la présente délibération et dont les écritures sont conformes à la comptabilité du comptable public sur le même exercice,
- D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2024 tels que résumés ci-dessus,
- De charger Madame la Présidente de transmettre le Compte Administratif 2024 à Monsieur le Préfet de Toulouse et à Madame la Payeuse Départementale.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10 titulaires 10 suppléants	10	7	7	0	0

**Fait et délibéré le 26 mars 2025  
A Toulouse**

*Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*